



BRUNO CHENIN Conseil

Société de commissariat aux comptes

44 rue Blanche - 75009 PARIS
email : chenin@bperc.com

06 79 47 54 68
01 49 70 56 57
01 45 61 03 16

LA 25^{ème} HEURE DU LIVRE

Association

5 rue des Jacobins
72000 LE MANS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**
exercice clos le 31 décembre 2020

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux membres,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **La 25^{ème} heure du Livre** relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2020**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

1. Fondement de l'opinion

1.1 Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

1.2. Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

BC

2. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués notamment en ce qui concerne le rattachement des subventions de fonctionnement ainsi que l'évaluation des charges indirectes indiquées dans l'Annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

3. Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels, des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration, et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

4. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient au conseil d'administration d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au conseil d'administration d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

BC

5. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Fait à Paris, le 22 février 2021

Pour la Société B2C

Le commissaire aux comptes,

Bruno CHENIN

Membre de la Compagnie Régionale de Paris



BILAN AU 31/12/2020

Association La 25e Heure du Livre

ACTIF	31/12/2020 BRUT	AMORT/PROVI.	31/12/2020 NET	31/12/2019	PASSIF	31/12/2020	31/12/2019
<i>ACTIF IMMOBILISE</i>					<i>CAPITAUX PROPRES</i>		
Immobilisations corporelles et incorporelles :					Fonds Associatif	48 985,36 €	48 985,36 €
Logiciels	3 774,00 €	3 774,00 €	- €	- €	Report à Nouveau Débiteur	-27 182,97 €	-38 767,10 €
Agencements, aménagements	3 209,56 €	3 209,56 €	- €	- €	Résultat de l'exercice	52 043,22 €	11 584,13 €
Autres immobilisations corporelles	15 500,67 €	15 500,67 €	- €	- €			
Autres titres	22,62 €		22,62 €	22,62 €			
Dépôt de garantie	49,00 €		49,00 €	49,00 €			
I -TOTAL ACTIF IMMOBILISE	22 555,85 €	22 484,23 €	71,62 €	71,62 €	I -TOTAL FONDS PROPRES	73 845,61 €	21 802,39 €
<i>ACTIF CIRCULANT</i>					Provision pour charges		
Clients et comptes rattachés	2 790,00 €	- €	2 790,00 €	4 371,34 €	Provision départ à la retraite	40 250,00 €	38 099,00 €
Produits à recevoir	17 250,00 €		17 250,00 €	9 000,00 €	II - TOTAL PROVISIONS	40 250,00 €	38 099,00 €
Autres créances	468,14 €		468,14 €	378,20 €	III -Fonds dédiés non utilisés		
Disponibilités	121 942,32 €		121 942,32 €	95 071,66 €	<i>DETTES</i>		
					Fournisseurs et comptes rattachés	3 723,40 €	18 608,04 €
					Dettes fiscales et sociales	16 515,07 €	19 034,99 €
II -TOTAL ACTIF CIRCULANT	142 450,46 €	- €	142 450,46 €	108 821,20 €	III -TOTAL DETTES	20 238,47 €	37 643,03 €
Charges constatées d'avance	312,00 €		312,00 €	651,60 €	Produits constatés d'avance	8 500,00 €	12 000,00 €
TOTAL GENERAL ACTIF	165 318,31 €	22 484,23 €	142 834,08 €	109 544,42 €	TOTAL GENERAL PASSIF	142 834,08 €	109 544,42 €

COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2020

Association La 25e Heure du Livre

CHARGES DIRECTES					ECARTS %	PRODUITS DIRECTS					ECARTS %
	RESULTAT 2019	BUDGET PREV 2020	RESULTAT 2020	RES.20/BP20		RESULTAT 2019	BUDGET PREV 2020	RESULTAT 2020	RES.20/BP20		
CHARGES D'EXPLOITATION						PRODUITS D'EXPLOITATION					
achat de matières premières et divers	2 041,69 €	2 900,00 €	1 449,01 €	-50,03		ventes prestations de services	28 781,16 €	762,00 €	5 033,70 €	560,59	
services extérieurs	40 941,69 €	8 050,00 €	7 813,72 €	-2,94		locations	48 659,43 €	- €	- €		
autres services extérieurs 40083	131 736,60 €	63 829,00 €	52 415,00 €	-17,88		subventions de fonctionnement, animation	178 114,08 €	165 650,00 €	187 150,00 €	12,98	
impôts et taxes	2 364,42 €	2 070,00 €	1 785,04 €	-13,77		subventions de fonctionnement, personnel					
charges de personnel	102 166,82 €	84 650,00 €	79 582,70 €	-5,99		produits divers de gestion courante	508,38 €				
créances irrécouvrables						partenariat	37 939,20 €	8 700,00 €	4 625,00 €	-46,84	
dotation aux amortissements	2 921,00 €	- €	- €			reprise provision					
dotation aux provisions	770,00 €	3 000,00 €	2 151,00 €								
TOTAL D'EXPLOITATION	282 942,22 €	164 499,00 €	145 196,47 €	-11,73		TOTAL D'EXPLOITATION	294 002,25 €	175 112,00 €	196 808,70 €	12,39	
<i>RESULTAT D'EXPLOITATION (Bénéfice)</i>	<i>11 060,03 €</i>		<i>51 612,23 €</i>			<i>RESULTAT D'EXPLOITATION perte</i>					
CHARGES FINANCIERES						PRODUITS FINANCIERS					
intérêts et charges assimilées						produits et placements assimilés	528,49 €	380,00 €	418,26 €	10,07	
CHARGES EXCEPTIONNELLES (ou sur exercices antérieurs)	4,39 €		509,46 €			PRODUITS EXCEPTIONNELS (ou sur exercices antérieurs)		210,00 F	522,19 €		
RESULTAT NET DE L'EXERCICE excédent	11 584,13 €	11 203,00 €	52 043,22 €			RESULTAT NET DE L'EXERCICE déficit					
TOTAL GENERAL	294 530,74 €	175 702,00 €	197 749,15 €	12,55		TOTAL GENERAL	294 530,74 €	175 702,00 €	197 749,15 €	12,55	

I - RAPPORT FINANCIER**II – RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
CONVENTIONS REGLEMENTEES****III - RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES
ANNUELS****IV - TABLEAUX**

- Bilan
- Compte de résultat
- Détail compte de charges
- Détail compte de produits

V - ANNEXE

- Préambule
- Règles et méthodes comptables
- Notes sur le Bilan actif
- Notes sur le Bilan passif
- Notes sur le compte de résultat
- Autres observations

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2020 a une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 142 834.08€.

Le résultat net comptable est bénéficiaire de 52 043.22 €.

Les comptes annuels ont été établis et présentés selon la réglementation comptable en vigueur, résultant des arrêtés du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Pour l'arrêté des comptes de cet exercice, il est fait application des règlements CRC 2004-06 relatif à la définition, la comptabilisation et évaluation des actifs et du règlement CRC 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation de ces actifs.

Seules les informations significatives sont exprimées dans la présente annexe, conformément aux recommandations du Conseil National de la Comptabilité.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations et amortissements.

Le coût d'acquisition des immobilisations corporelles comprend, le prix d'achat majoré des frais accessoires nécessaires à la mise en utilisation des biens et des autres frais indirects liés à l'acquisition.

Par référence aux seuils définis par le décret 2005-1757 du 30 décembre 2005, l'association pratique les mesures de simplification pour les actifs non décomposables.

En conséquence, les amortissements relatifs aux actifs ci-dessous se poursuivent sur la durée d'usage, à savoir :

- Logiciels : Linéaire sur 1 an
- Aménagements et agencements : Linéaire sur 5 à 10 ans.
- Matériel informatique et bureautique : Linéaire sur 3 à 5 ans.

Les mouvements de l'exercice relatifs à ces postes sont mentionnés dans la note sur le bilan actif.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif Immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations corporelles et incorp	22 484			22 484
Immobilisations financière	72			72
TOTAL	22 556			22 556

Amortissements et provisions d'actif

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations corporelles	21 147	1 337		22 484
Immobilisations financière				
TOTAL	21 147	1 337		22 484

Autres créances

Produits à recevoir	Montant
Subvention Conseil Régional	7500
Sofia	9750
TOTAL	17250

NOTES SUR LE BILAN PASSIF***Tableau de variation des capitaux propres et provisions***

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Fond Associatif	48 985			48 985
Report à nouveau	-38767	11584		-27182
Résultat exercice	11584	40459		52043
Provision départ retraite	38099	2151		40250
TOTAL	59901	54194		114095

L'indemnité de départ à la retraite a été provisionnée pour l'ensemble du personnel, ainsi que les charges sociales correspondantes à hauteur de 42 %.

Autres dettes

Les charges à payer par poste de bilan se décomposent de la façon suivante :

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3723
Dettes fiscales et sociales	16515
TOTAL	20238

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT***Informations relatives au compte de résultat.***

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

Les produits d'exploitation comprennent des subventions de « fonctionnement Animation » perçues de la ville et de la communauté urbaine du Mans pour 112 900 €.

L'association a perçu également des subventions pour un montant global de 74 250 € versées par divers organismes régionaux et collectivités locales.

Les produits d'exploitation se résument ainsi :

Produits d'exploitation	Montant
Prestations, cotisations adhérents et entrées salon du livre	5 033
Divers	940
Partenariats	4 625
Subventions de fonctionnement Animation	187 150
TOTAL	197 749

Observations.

L'association a été impactée par la pandémie liée au Covid, la tenue du salon a été incertaine pendant une partie de la saison habituellement dédiée à sa préparation. Les possibilités d'hébergement et d'accueil des auteurs, les moindres capacités d'accueil des participants ont contraint à minorer l'ampleur de la manifestation.

Salon restreint sur une seule journée, avec moins de participants, moins d'hébergement

Pas de droits d'entrée et pas de sollicitation de l'ensemble des partenaires habituels de la manifestation

Le montant des charges indirectes connues et estimées s'élève pour 2020 à 23 000 €, communication sur l'évènement par la ville du Mans et participation des bénévoles de l'association à la tenue du salon.

Pour 2021, la crise sanitaire continue de contraindre les bénéficiaires d'animation à reporter ou limiter leurs demandes. La tenue d'un salon du livre sur les bases habituelles d'une collaboration entre libraires, éditeurs, collectivités et l'association est aussi perturbée.